



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2B-2019-04-002

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social

2B-2019-04-08-006 - Arrêté préfectoral n° 2019-137 en date du 22 mars 2019 Fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de la Haute-Corse (4 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA HAUTE CORSE

2B-2019-04-08-003 - AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CORSE Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène LECENNE, Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Corse (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé
Publique et du Médico-Social

2B-2019-04-08-006

Arrêté préfectoral n° 2019-137 en date du 22 mars 2019
Fixant la liste des médecins agréés généralistes et
spécialistes de la Haute-Corse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CORSE

Arrêté préfectoral n° 2019-137 en date du 22 mars 2019
Fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de la Haute-Corse

LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 4127-100 à R.4127-108 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié par le décret 2013-447 du 30 mai 2013 - art.1, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admissions aux emplois publics et régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°88-3386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-145-0015 modifié en date du 24 mai 2012 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de la Haute-Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-535 en date du 6 octobre 2015 établissant la liste des médecins agréés de Haute Corse pour la période du 08/10/2015 au 07/10/2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2018 du 30 mai 2016 portant modification de l'arrêté 2015-535 du 6 octobre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-540 en date du 17 octobre 2018 portant prorogation de l'agrément de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de la Haute-Corse ;

VU la procédure de consultation des médecins généralistes et spécialistes de la Haute-Corse ;

Vu l'avis des Syndicats de médecins ;

Vu l'avis du Conseil de l'Ordre des médecins ;

SUR proposition conjointe du secrétaire général de la préfecture de Haute Corse et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Corse,

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : La liste des médecins agréés du département de la Haute-Corse est établie comme suit :

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

MEDECINE GENERALE

BELGODERE Danielle	Centre Hospitalier de Bastia BP 680	20604 Bastia
CAPROSSI Laurent	Groupement médical Crucetta Lucciana	20290 BORGIO
FANTINI Marie-Noëlle	41 BD César Campinchi	20200 BASTIA
JOCHMANS Godefroy	Rue Principale	20217 SAINT-FLORENT
BALLEJOS Richard	RES Plein Soleil – Bât D 4 avenue Paul Giacobbi	20600 BASTIA
MONDOLONI-LEONELLI Laurence	Route de la Gare - Casamozza	20290 LUCCIANA
SPAMPANI Alain	Résidence A Tramuntana Bâtiment A Rte Royale	20200 BASTIA
TORRE Marie-Elisabeth	Route du Lancone - Casatorra	20620 BIGUGLIA
AMBROGI-CASTA Marie-Catherine	15 BD Hyacinthe de Montera	20200 BASTIA
MORETTI-MAZZACAMI Félicité	8 Place Vincetti Place d'Armes	20200 BASTIA

CHIRURGIE GENERALE

PAOLI François	Hôpital Falconaja Service Cardiologie Consultations externes	20604 BASTIA Cedex
----------------	--	--------------------

CHIRURGIE VASCULAIRE

AOUN Fernand	CH Bastia – Service chirurgie vasculaire	20220 BRANDO
--------------	---	--------------

CANCEROLOGIE

COLLERY Philippe	Clinique Maynard Rue Marcel Paul	20200 BASTIA
------------------	-------------------------------------	--------------

CARDIOLOGIE

MASSIANI Pierre	13 Avenue Maréchal Sebastiani	20200 BASTIA
BENSALAH Abdelkader	Centre Hospitalier de Bastia	20604 BASTIA Cedex

GASTRO-ENTEROLOGUE

GABANOTI Patrice IMM Vinci 20200 BASTIA
5 Rue JP Gaffory - Lupino

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

BASTIEN Claude Centre Hospitalier de Bastia 20604 BASTIA Cedex
BP 680

NEPHROLOGIE

BASTERI Michel Centre Hospitalier de Bastia 20604 BASTIA Cédex
BP 680

NEUROLOGIE

GALLETTI Patrick 11 bis BD du Fango 20200 BASTIA

OPHTALMOLOGIE

SANIAN Frédéric 9 rue César Campinchi 20200 BASTIA

SIMONI Alain 9 rue César Campinchi 20200 BASTIA

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

ETIENNE Gilles Centre Hospitalier de Bastia 20604 BASTIA Cedex

ONIMUS Gabriel 30 Bd Paoli 20200 BASTIA

PNEUMOLOGIE

PERQUIS Gilles Avenue de la Libération 20600 BASTIA
Résidence Antibia

DE MEYER – CRISTIANI 34 Bd Paoli 20200 BASTIA
Renée

PSYCHIATRIE

CASANOVA Jean-Claude 15 Avenue Emile Sari 20200 BASTIA

CHIARONI Pierre 33 Bd Paoli 20200 BASTIA

GRAZIANI Nicole CMP - HLM Les Pleiades 20600 BASTIA
Avenue Paul Giacobbi – Bât A

PICAMAL Marc Résidence Ornano Bt. A2 20200 BASTIA
Rue du Chanoine Bonérandi

RAPTELET Jocelyne Centre Hospitalier de Bastia 20604 BASTIA Cedex
BP 680

SISCO Fabrice Centre Hospitalier de Bastia 20604 BASTIA Cedex
BP 680

STALLA Patrick	Clinique San Ornello	20290 BORG0
VINCENT Dimitri	Clinique San Ornello	20290 BORG0
GALETTI Françoise	11 bis AV Jean Zucarelli	20200 BASTIA

ARRONDISSEMENT DE CALVI

MEDECINE GENERALE

AGOSTINI François	Domus Medica MSP Calenzana	20214 CALENZANA
GUIDICELLI Gilbert	3 Bd Général Graziani	20220 ILE-ROUSSE
RYCKEWAERT Charles	Centre Hospitalier de Calvi Ld Guazzole	20260 CALVI
AUDENET-LEMOINE Catherine	Lot Moulin à vent	20220 ILE-ROUSSE

**GYNECOLOGIE
OBSTETRIQUE**

MARTELLI-LUCIANI Jeanne-Dominique	RN 197 « Davia »	20220 ILE-ROUSSE
--------------------------------------	------------------	------------------

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CASANOVA Joseph	21 Boulevard Paoli	20200 BASTIA
VENTURINI Paul-Julien	Centre Hospitalier de Corte-Tattone	20250 CORTE

PSYCHIATRIE

SCHIFF Hubert	14 Cours Paoli	20250 CORTE
---------------	----------------	-------------

Le Préfet

LE PRÉFET

 Gérard GAVORY

PREFECTURE DE LA HAUTE CORSE

2B-2019-04-08-003

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CORSE

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Marie-Hélène LECENNE, Directrice générale de l'Agence
régionale de santé de Corse

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE

à Bastia le - 8 AVR. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DE L'EXPERTISE JURIDIQUE
ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

ARRETE N°

portant délégation de signature à

Mme Marie-Hélène LECENNE, Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Corse

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 1432-2 et L 1435-1 issus de l'article 118 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'Agence régionale de santé pour ce qui concerne les articles L1435-1, L1435-2 et L 1435-7 ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination du préfet de la Haute-Corse - Monsieur Gérard GAVORY ;

Vu le décret du 20 mars 2019, portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse – Mme Marie-Hélène LECENNE ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Vu le protocole du 16 décembre 2010, organisant les relations entre le préfet du département de Haute-Corse et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Corse ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène LECENNE**, Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Corse, à l'effet de signer, pour ce qui concerne le département de la Haute-Corse, tous actes et décisions en matière de :

Sécurité sanitaire des eaux et des aliments

- Injonctions à la personne responsable de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau lorsque la distribution de l'eau présente un risque pour la santé des personnes (article R.1321-28) ;
- Communication régulière aux maires des données relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (L.1321-9 du Code de SP) ;
- Demande d'analyses complémentaires en cas de non-conformités des eaux destinées à la consommation humaine (R.1321-18 du Code de SP) ;
- Mise à disposition des maires, des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaires effectués par l'ARS (R.1321-22 du Code de SP) ;

Captages d'eaux potables (articles L 1321-1 et suivants du CSP)

- Correspondances relatives à la complétude des dossiers d'autorisation et de DUP des captages d'eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) ;
- Avis d'obtention de l'arrêté de DUP des captages d'EDCH ;
- Courriers de notification de l'arrêté de DUP des captages adressés aux pétitionnaires ;
- Courriers de demande de publication auprès des journaux locaux des avis d'obtention de l'arrêté de DUP des captages ;

Prévention des risques sanitaires

- Interdiction d'une piscine ou d'une baignade lorsque les conditions d'aménagement ou de fonctionnement portent atteinte à la santé. Mise en demeure de satisfaire aux prescriptions réglementaires (L.1332-4 du Code de SP) ;
- Notification des résultats du classement à la personne responsable de la baignade et au maire (L.1332-5 du Code de SP) ;

Admission en soins psychiatriques

- Notification de toute admission en soins psychiatriques (L.3213-9 du CSP), en application du chapitre III et IV du Code de la santé publique ;
- Notification à l'intéressé de toute décision le concernant en application de l'article L 3211-3 du CSP ;
- Saisine du juge des libertés et de la détention pour contrôle de plein droit de la nécessité de la mesure d'hospitalisation complète en soins psychiatriques.

Article 2 : En application de l'article 44 du décret susvisé du 29 avril 2004 modifié, **Mme Marie-Hélène LECENNE**, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse, peut, sous sa responsabilité, donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité pour les matières relevant de leurs compétences.

Mme Marie-Hélène LECENNE rend compte des subdélégations ainsi données.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de ce dernier.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Gérard GAVORY